

in hac appellatione de la digne et de l'eglise de la ville de Paris
par les evesques et docteurs de la faculte de theologie
de la dite ville de Paris le premier jour de fevrier
mil six cent cinquante et sept

Et pour ce faire lesdits evesques et docteurs de la faculte de theologie
de la dite ville de Paris ont par leur decret du premier jour de fevrier
de la dite annee ordonne et decree que lesdits evesques et docteurs
de la dite faculte de theologie de la dite ville de Paris se rassembleront
le premier jour de fevrier de la dite annee au palais national
pour y proceder a l'execution de ce qui est contenu en
l'ordonnance de la dite faculte de theologie de la dite ville de Paris
du premier jour de fevrier de la dite annee

